

TARIFS APPLICABLES AU 1ER JUILLET 2024

délibérations

21/01/2005

18/11/2005

		SALLE SEULE	+ CUISINE
PARTICULIER 1 JOUR	COMMUNE	120	169
	HORS COMMUNE	254	321
PARTICULIER 1 week-end	COMMUNE	195	239
	HORS COMMUNE	255	562
ASSOCIATIONS 1 jour	COMMUNE	95	95
	HORS COMMUNE	200	239
ASSOCIATIONS 1 week-end	COMMUNE	134	159
	HORS COMMUNE	390	478
ASSOCIATIONS CARITATIVES		0	0
JOUR SUPPLEMENTAIRE	COMMUNE	66	95
	HORS COMMUNE	159	194
UTILISATION 3 H MAXIMUM	COMMUNE	66	95
	HORS COMMUNE	115	159
FORFAIT MENAGE		95	159

Les conditions de paiement sont les suivantes :

Le locataire devra justifier d'une assurance et s'acquitter d'une caution de 322 € pour les habitants de la commune, 621 € hors commune, restituée après l'état des lieux.